

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 JUIN 2025

P.V. n° 140

Dossier n° 4

Objet : Versement d'un acompte sur la subvention d'investissement 2025 pour l'ANSC (Agence du Numérique de la Sécurité Civile)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif au versement d'un acompte sur la subvention d'investissement 2025 pour l'ANSC (Agence du Numérique de la Sécurité Civile),

Décide à l'unanimité,

- De verser un acompte sur la subvention d'investissement 2025 à l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile à hauteur de 209 220 € correspondant à 50 % du montant 2024 ;
- D'approuver l'imputation de cette dépense au compte 204113 « Projet d'infrastructures d'intérêt national ».

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU